



PAYS DE FÉNELON
EN PÉRIGORD NOIR
Communauté de communes

ANNÉE 2019 - www.paysdefenelon.fr

Fénelon mag



Projet pollinisateur

Tourisme

Entreprises

zèzèzè!

Mais qui était Fénelon ?

Archignac, Borrèze, Calviac-en-Périgord, Carlux, Carsac-Aillac, Cazoulès, Jayac, Nadaillac, Orliaguet, Paulin, Peyrillac-et-Millac, Prats-de-Carlux, Saint-Crépin-et-Carlucet, Saint-Geniès, Saint-Julien-de-Lampon, Sainte-Mondane, Salignac-Eyvignes, Simeyrols, Veyrignac



La mandature 2014/2020 approche de son terme. Le projet phare aura été l'aménagement de la Gare de Rouffillac-de-Carlux en espace muséal consacré au célèbre photographe Robert Doisneau, et un bureau d'accueil touristique de valorisation de notre territoire.

Ce lieu accueille également des expositions temporaires de photographes professionnels et amateurs éclairés.

Le livre d'or témoigne du succès auprès des visiteurs toujours plus nombreux. Nous avons dépassé les 11 000 visiteurs cette année.

La Communauté de Communes aura par ailleurs investi pour la Maison Familiale et rurale, la maison de santé pluridisciplinaire, l'entretien de la voirie communautaire, et pris en charge les nouvelles compétences que l'état nous impose : GEMAPI, Eau etc...

Je profite de ce bulletin pour vous présenter à toutes et tous, mes meilleurs vœux pour l'année 2020.

Patrick BONNEFON

Président de la Communauté de Communes du Pays de Fénelon

Flashback



Patrick Bonnefon, le 20 juillet dernier lors du vernissage de l'affichiste Sarladais **Alain Carrier**

Sommaire

- 04 - Nature**
- 06 - Tourisme**
- 08 - Actions Culturelles**
- 09 - ZOOM !**
- 12 - Environnement**
- 13 - Voirie**
- 14 - Urbanisme**
- 15 - Finances**
- 16 - Entreprise**
- 17 - Enfance et Jeunesse**
- 19 - Social**

Vous souhaitez nous proposer un sujet, une idée d'article, de reportage, de portrait... correspondants à nos rubriques et à la ligne éditoriale du magazine ?



Envoyez-nous un e-mail à communication@paysdefenelon.fr



PAYS DE FÉNELON
EN PÉRIGORD NOIR
Communauté de communes

Communauté de Communes du Pays de Fénelon

1, Place de la Mairie 24590 Salignac-Eyvigues
Tél : 05 53 30 43 57 - accueil@paysdefenelon.fr

www.paysdefenelon.fr

Directeur de publication
Patrick BONNEFON

Création Graphique
Service Communication

Photos
COM Images - Service Communication

Dépôt Légal
Décembre 2019
Tirage à 5000 exemplaires



Pays de Fénélon
Périgord Noir

#paysdefenelon
#nature
#feelfenelon
#perigordnoir



Animation nature à Veyrignac

photographies : com'images



**Patrimoine,
Nature,
balades en famille,
scène de vie...**

Envoyez-nous vos plus
beaux clichés du Pays de Fénélon

communication@paysdefenelon.fr

« Aux abeilles citoyens ! »

Savez-vous qu'il existe **972 espèces** d'abeilles en France dont une seule domestique, plus de 2 500 en Europe et 20 000 dans le monde ?!

Toutes ces abeilles ont un point commun : elles ont des poils branchus, à l'image d'un petit arbre sans feuille. Lors de la visite d'une fleur, le pollen s'y coince, les propriétaires poilus le transportent alors vers une autre fleur et la pollinise. Pour ceux dont les cours de sciences naturelles sont loin, les insectes pollinisent lorsqu'ils déposent, par inadvertance, un grain de pollen en haut du pistil d'une fleur. Le grain de pollen va alors développer un tube pollinique qui va aller déposer la gamète mâle dans l'ovule. La fleur est ainsi fécondée.

La pollinisation de 90% des plantes sauvages à fleurs est assurée par des insectes pollinisateurs (abeilles sauvages, abeilles domestiques, papillons...).

75% des plantes vivrières dépendent de la pollinisation animale qui correspond à 35% de la production agricole globale. Ces quelques chiffres nous rappellent combien ces insectes pollinisateurs nous rendent un grand service !

Moins d'insectes pollinisateurs moins de fruits et légumes mais aussi moins de fleurs...



Mais voilà ces insectes, abeilles sauvages et domestiques, papillons et les autres sont en très fort déclin. L'exemple de l'abeille domestique est connu de tous et accuserait **une perte de 50% de ces populations en France**. Mais n'oublions pas les abeilles sauvages et autres insectes pollinisateurs qui subissent le même déclin.

Les causes multiples de leur disparition sont connues : l'agriculture intensive, utilisation massive des pesticides, la dégradation et la fragmentation des habitats naturels qui entraîne la raréfaction des ressources alimentaires, l'apparition de nouvelles maladies ou parasites et l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes comme le frelon asiatique.

Face à ce constat, la Région Nouvelle-Aquitaine a adopté un «**plan régional en faveur des pollinisateurs**» et lancé un appel à projet.

La Communauté de Communes du Pays de Fénelon, sensible à la préservation de son patrimoine naturel, s'est appuyée sur son expérience de sensibilisation à l'environnement menée par son agent dans les écoles (animations scolaires) et auprès de différents publics (Nuit de la Chouette, Nuit de la Chauve-souris...) pour présenter un dossier de candidature au début du mois de mai.

Fin juin, un courrier nous informait que notre dossier avait été retenu !

Le Plan régional « Pollinisateurs » nous paraît être un prolongement évident et cohérent aux différentes actions pédagogiques menées sur ce thème (carré pour la biodiversité, plantation de haie, monde des abeilles...) au profit de différents publics sur notre territoire. La proposition de la Région Nouvelle-Aquitaine nous permet cependant d'amplifier notre action sur deux vecteurs : la durée du projet de 24 mois et l'augmentation des ressources supplémentaires mobilisées grâce à un intervenant extérieur.

Le prestataire sollicité est l'association « **Pour les enfants du pays de Beleyme** ». Cette association œuvre pour l'éducation à l'environnement depuis une vingtaine d'années dans le département de la Dordogne.

Notre agent et le prestataire auront donc la charge de faire vivre et animer le projet pendant les deux prochaines années.





Le projet en Pays de Fénelon

Ce projet dédié à améliorer la compréhension des insectes pollinisateurs et leur préservation permettra également de favoriser les rencontres et de fédérer les habitants du territoire autour d'un défi commun : la préservation des insectes pollinisateurs.



Chacun pourra prendre conscience de l'importance des insectes pollinisateurs sauvages et domestiques autour d'animation pour tous. Vous serez également invités à participer à des actions simples comme celle-ci :

- **Mise en place d'un rucher communal**, d'un hôtel à insectes et d'un espace communal "Spécial pollinisateur" dans 5 communes.
- **Installation des ruchers communaux** : l'action ne sera réussie que si les communes s'engagent jusqu'au suivi des ruchers, à l'aide d'un apiculteur référent, d'un ou deux cantonniers, et de plusieurs bénévoles.
- **Création de l'espace communal « Spécial pollinisateurs »** : cet espace aura une zone dédiée à la reproduction (nichoirs à insectes, muret en pierres sèches, aménagement d'un substrat sableux au sol) et une zone dédiée à l'alimentation (prairie sauvage fleurie, espèces locales et mellifères).



- **Impliquer 2 à 5 agriculteurs** : définir une zone préservée et dédiée aux pollinisateurs (alimentation, reproduction), appliquer un protocole simple qui définit les modalités de gestion de la zone, accepter les comptages et prises de photos (SPIPOLL), valoriser leurs actions

- **Créer un inventaire** citoyen dans 5 communes

- **Proposer une progression pédagogique** de deux interventions dans 2 écoles et deux Accueils de Loisirs.

- **Organiser trois randonnées touristiques** « Campagne et pollinisateurs ».

- **Organiser un concours photo** citoyen.

- **Organiser une exposition photographique à L'Espace Robert Doisneau** à partir des clichés des habitants.

La préservation des insectes pollinisateurs est l'affaire de tous et c'est seulement tous ensemble que nous pourrons protéger et restaurer leur population.

Ce projet a pour vocation la sauvegarde de la nature ordinaire et de maintenir la richesse de notre patrimoine naturel afin de transmettre un environnement sain et où il fait bon vivre à nos enfants et petits enfants.

Alors « Aux Abeilles citoyens ! »

Depuis le 1er Septembre 2018, la compétence Tourisme est portée par la Communauté de Communes et l'Office de tourisme est géré en **SPIC** (*Service Public à caractère Industriel et Commercial*).

RAPPEL DE NOS MISSIONS :

- **Renforcer la visibilité et l'attractivité** du territoire et engendrer des retombées économiques.
- **Accueillir, informer** et conseiller les visiteurs.
- **Dynamiser le séjour des visiteurs** pour les fidéliser et en faire des prescripteurs.
- **Commercialiser la destination** par la création d'événements et d'activités.
- **Renforcer les actions** vers les socio-professionnels de notre territoire.

LE TERRITOIRE VALORISÉ PAR :

Nouveau site internet et Newsletter

Mis en ligne en février 2019, ce nouveau site internet est doté des dernières évolutions technologiques pour promouvoir le territoire et ses offres touristiques, **N'hésitez pas à vous abonner !**

6000 visiteurs & 13 000 pages vues en 7 mois
 www.fenelon-tourisme.com



Réseaux sociaux

L'Office de Tourisme communique activement sur les réseaux sociaux comme Facebook et Instagram.
N'hésitez pas à nous suivre !

[#fenelontourisme](https://www.instagram.com/fenelontourisme)

 
 923 Abonnés 667 Followers

Nos guides

Pour la saison 2020, l'Office de Tourisme du Pays de Fénelon poursuit son partenariat avec les Offices de Tourisme Périgord Noir Vallée Dordogne pour l'édition des 2 guides :

LE GUIDE TOURISTIQUE

72 pages pour détailler les richesses du Périgord Noir, ses atouts, ses trésors culinaires.

Tiré à 90 000 exemplaires.

LE GUIDE HEBERGEMENT RESTAURATION

40 pages pour répertorier les différentes possibilités d'hébergements & restaurations sur notre territoire.

Tiré à 8 000 exemplaires.



EN 2019

6 personnes permanentes
dont 3 conseillères en séjour

3 saisonniers en juillet-août

12 000 visiteurs sur nos 3 lieux d'accueil

+600 bénévoles pour les événements

923 abonnés sur notre page facebook

13 000 pages vues sur le nouveau site internet

120 partenaires

2 800 réservations via elloha

1 175 participants aux Estivales et la semaine de la nuit (sur 41 animations)

La Ronde des Moulins *Avril*

En 2019 : 3 randonnées animées, 3 repas du terroir, 7 moulins ouverts spécialement pour l'occasion et 17 animations ont rythmé les randonnées.

522 participants en 2019

www.larondedesmoulins.com



La Ronde des Villages *Octobre*

Week-end de randonnée et de découverte des 19 villages du Pays de Fénelon, du patrimoine et des produits du terroir.

+ de 600 bénévoles !

134 Km de randonnées

19 villages traversés

+ de 1000 billets vendus 15 jours après l'ouverture des inscriptions.

Un succès qui se répète depuis 11 ans déjà !

4200 participants en 2019

www.larondedesvillages.com

Les Estivales *Juillet & août*

Un programme original afin de découvrir le Pays de Fénelon au travers d'animations pour petits et grands : Cluedo, Chasse au trésor, Visite à la ferme, Cueillette des grands-mères, etc.

En 2019, le Pays de Fénelon a participé au programme départemental « Été actif » et a proposé 13 animations sportives et loisirs de pleine nature à pratiquer en famille ou entre amis.

652 participants en 2019

La Semaine de la Nuit *Août*

Un événement singulier et unique en Dordogne ! Une manière différente de découvrir son environnement : nuit internationale de la chauve-souris, nuit des étoiles, cluedo nature, ciné plein air...

523 participants en 2019



PARCOURS & RANDONNÉES EN FAMILLE



Terra Aventura

Partant du village de Carlucet en passant par le château de Lacypierre, noyeraies, lavoirs et autres surprises du territoire, ce parcours Terra Aventura ravira les plus petits comme les plus grands.



Randoland

Nous comptabilisons 11 parcours Randoland en Pays de Fénelon. Ils permettent de découvrir notre territoire de façon ludique et pédagogique. Les enfants accompagnés de l'inspecteur Rando joueront les détectives.



Chemins de meuniers

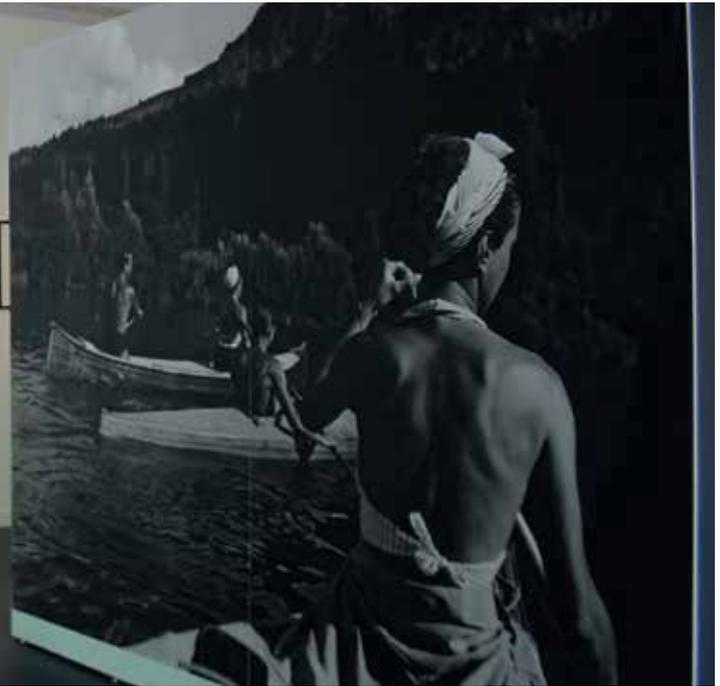
6 parcours pour découvrir ce patrimoine rural et naturel lié à l'eau qui fait du Pays de Fénelon une terre d'authenticité et de traditions (vallées de la Borrèze, de l'Inval, de la Chironde et du Sireyjol, du Font Marine et de l'Énéa).



La Joëlette

Pour les personnes à mobilité réduite, il est possible de louer, auprès de l'Office de Tourisme, une joëlette qui leur permettra de profiter des nombreux parcours de randonnée disponibles sur tout le territoire.

Obtention du LABEL



**LA GARE
- Robert -
DOISNEAU**

Galerie d'Art Photographique ■ Office de Tourisme ■ Café

Depuis ses vingt-cinq ans, **Robert Doisneau** a photographié la Dordogne, ce département qu'il aimait tant.

En 2019, ce n'est pas moins de **11 000 visiteurs** qui ont franchi les portes de ce lieu réhabilité pour lui rendre hommage. Une gare, immortalisée huit décennies plus tôt...

Il y a eu également cette année, **12 expositions temporaires dont 9 artistes** : Jean-Louis Savy, Loïc Mazalrey, Ambre Guinard, Michel Archambeau, Joël Arpaillange, Alain Carrier, Carole Epinette, Christian Latreille et, en ce moment, le PhotoClub de Sarlat (jusqu'au 27 janvier 2020)

Mais également **l'accueil de 45 Classes** dans l'espace de Médiation et **3 expositions de scolaires**.



827 623
Abonnés Followers

Pour connaître toutes les expositions à venir, abonnez-vous à la newsletter pour devenir un visiteur privilégié !

O'RAJ Rencontres Artistiques Jeunesse

Toujours en partenariat avec l'**ADÉTA**, les Rencontres Artistiques Jeunesse se sont déroulées à Carsac-Aillac en Avril dernier.

Ce sont près de **80 jeunes de tous le département** qui ont participé à cet événement phare du territoire.

En 2019, **ORAJ** s'est également associé à **SPRING**, un projet du conseil départemental qui vise, comme ORAJ, à faire découvrir les formes artistiques d'aujourd'hui à travers des spectacles, des expositions, des rencontres avec les équipes artistiques.

Il s'adresse largement à un public d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes en temps scolaire, périscolaire et en famille. Théâtre, musique, arts visuels, art numérique, danse, sont autant d'esthétiques proposées aux regards de tous.

Renseignements :
Stéphanie Demeurisse
☎ 06 31 07 23 61

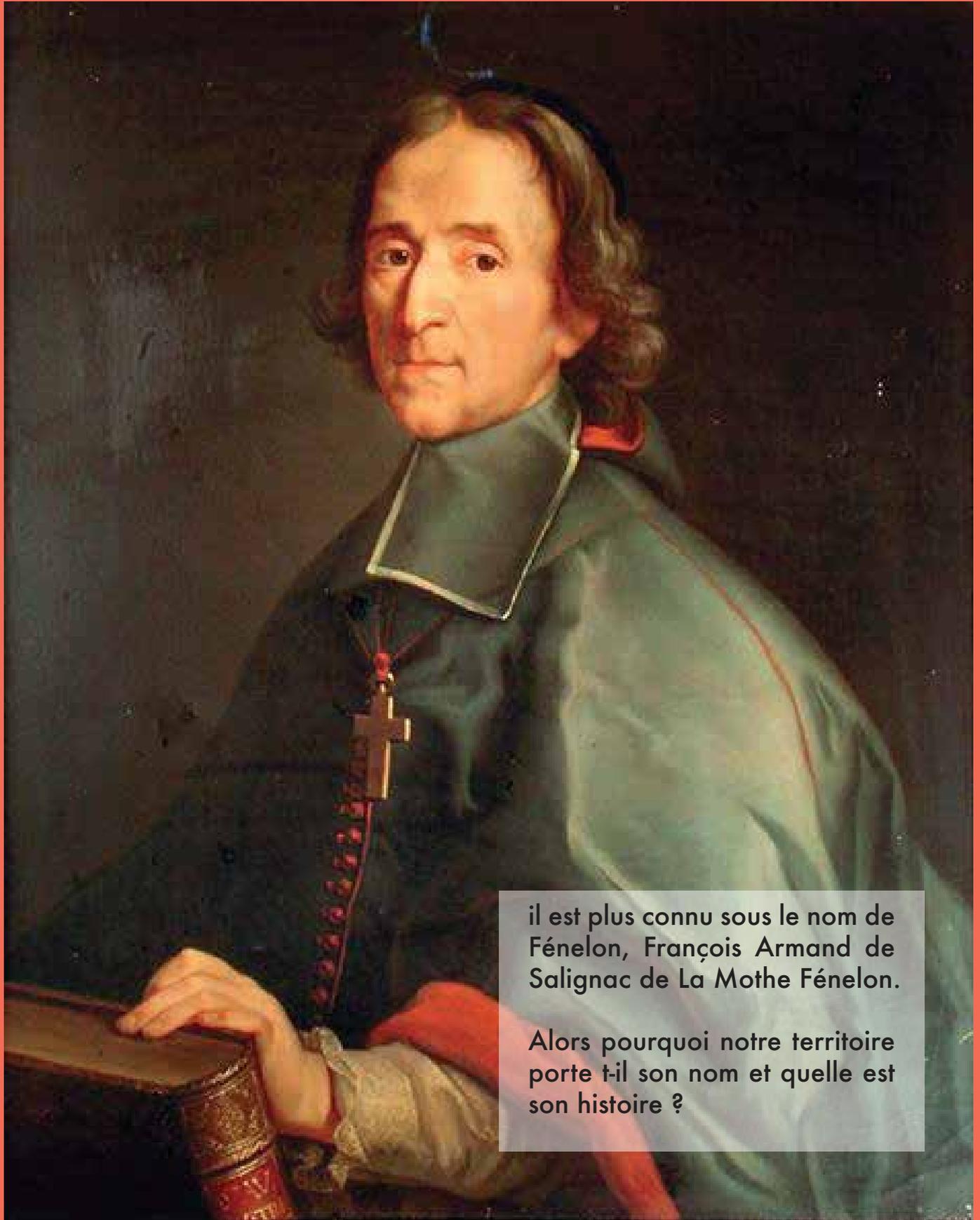


**La Gare
Robert Doisneau**
Z.A Rouffillac 24370 CARLUX
05 53 59 10 70

hello@lagare-robertdoisneau.com

— zoom!

Mais qui était
**François de Salignac
de La Mothe-Fénelon ?**



il est plus connu sous le nom de Fénelon, François Armand de Salignac de La Mothe Fénelon.

Alors pourquoi notre territoire porte-t-il son nom et quelle est son histoire ?

Histoire

François de Salignac de La Mothe-Fénelon est né au château de Fénelon, en Périgord, le 6 août 1651.

Lorsqu'il se présenta à l'Académie, il n'avait composé qu'un ouvrage, de l'Éducation des Filles ; il fut élu le 7 mars 1693 en remplacement de Pellisson, et reçu par Bergeret le 31 mars 1693 ; il avait eu deux boules noires contre son admission. Il fut nommé archevêque de Cambrai en 1695.

Fénelon prêcha à quinze ans, fut un écrivain religieux et un philosophe chrétien mystique. Il a laissé cinquante-cinq ouvrages, dont deux au moins le placent au premier rang de nos gloires littéraires, le Traité de l'existence de Dieu et Télémaque.

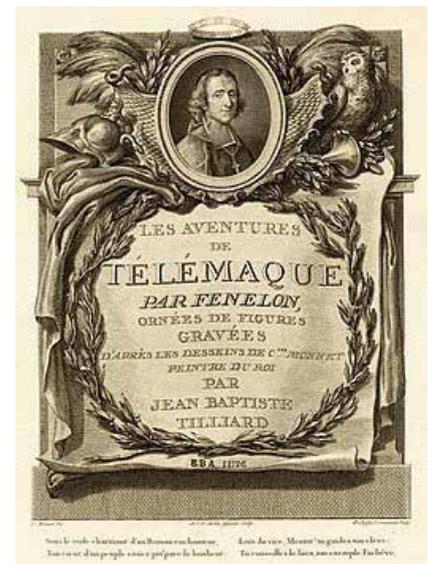
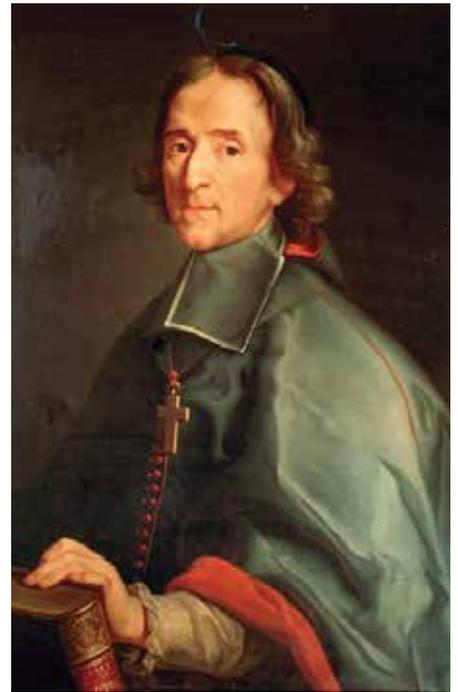
Les "**Aventures de Télémaque**" ont été écrites par Fénelon pour l'éducation du Duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV et publiées contre son gré en 1699.

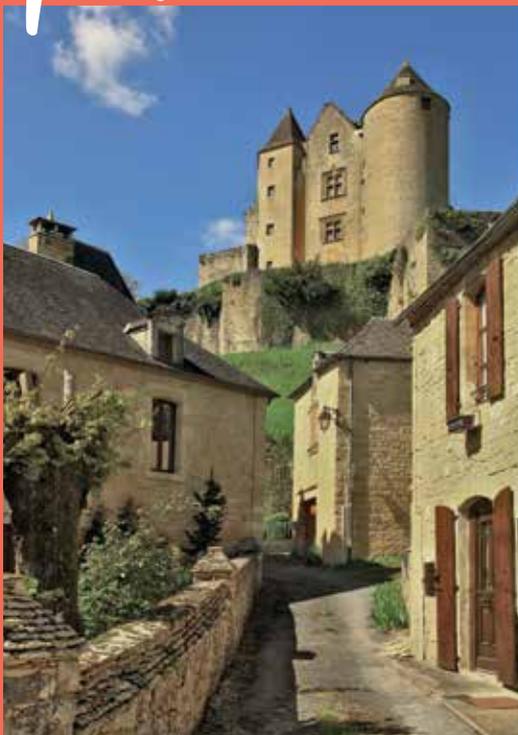
Fénelon prend quelques phrases de l'Odyssée d'Homère pour construire de toute pièce le récit de la recherche d'Ulysse par Télémaque; il en profite pour faire au futur souverain un cours de morale politique. Mais les contemporains virent, dans ce livre, une critique du gouvernement de Louis XIV. Fénelon, disgracié, se retira dans son archevêché de Cambrai jusqu'à sa mort.

Le texte qui suit est tiré du sommaire de l'édition dite de Versailles (1824)

«...Ami de Bossuet, il eut plus tard avec lui une controverse qui dura trois ans et au bout de laquelle il succomba sous l'accusation de quiétisme que portait contre lui son terrible adversaire ; condamné par la cour de Rome, Fénelon accepta ce jugement avec une admirable humilité (1699).

Il fut exilé de la cour et se retira dans son archevêché ; malade de la commotion ressentie dans un accident de voiture, il en mourut six jours après. Son éloge a été écrit par La Harpe et par d'Alembert. L'Écossais Ramsay, le cardinal de Bausset et l'abbé Gosselin ont écrit chacun une Histoire de Fénelon ; Villemain lui a consacré une Notice. Il meurt le 8 janvier 1715 à Cambrai.»





CHÂTEAU DE SALIGNAC

Durant la guerre de Cent ans, le château passa tour à tour aux mains des Français et des Anglais. Il dût en sortir assez ruiné pour être reconstruit au 16^e siècle et participer aux guerres de Religion.

L'édifice est bâti sur un éperon rocheux. Il comporte une première enceinte polygonale constituée d'une muraille soutenue par quelques contreforts, pourvue au 16^e siècle de quelques échauguettes aux angles. Dans l'avancée est, un escalier descend à une poterne défendue par deux meurtrières superposées. En retrait de ce premier rempart, le château primitif s'élevait à l'abri d'une seconde muraille. L'accès se faisait par un châtelet d'entrée. Ce château primitif comportait un donjon carré au sud duquel se trouvaient les bâtiments dont il ne reste que la base des murs.

Au 16^e siècle, il fut remplacé par un second château composé d'un corps de logis rectangulaire terminé par une grosse tour carrée et, aux angles nord-est et sud-est, par des tours rondes. Au sud-est, en retour, un bâtiment renferme les chapelles. Celle du rez-de-chaussée remonte au 12^e siècle. Au-dessus, une seconde chapelle dût être rebâtie plus tard.

CHATEAU DE FÉNELON

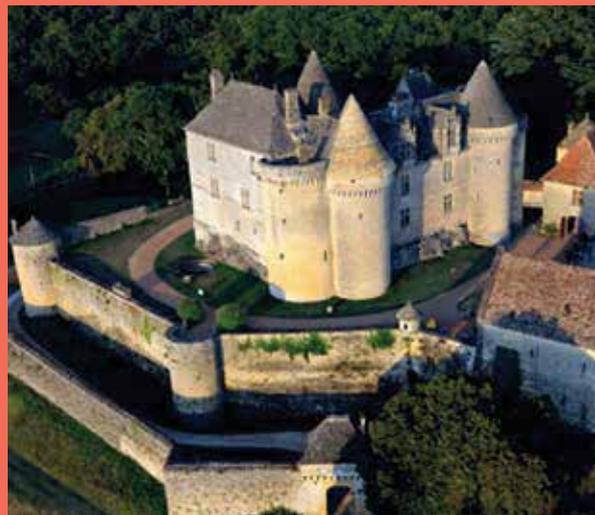
Le premier château fut bâti autour de l'an mil. Au XII^e siècle, la forteresse deviendra même l'un des derniers refuges pour les « parfaits » fuyant les persécutions, avant son démantèlement dans la seconde moitié du XIII^e siècle.

Autour des années 1300, une nouvelle forteresse est rebâtie.

Lorsque éclate en 1337 la guerre de Cent Ans, elle se trouve au cœur des rivalités franco-anglaises. En 1375, la forteresse est de nouveau assiégée et prise par les armées du roi de France commandées par le duc d'Anjou.

En 1453 s'achève la guerre de Cent Ans. La forteresse est embellie et se transforme peu à peu en une agréable demeure gothique, ornée de lucarnes et de cheminées sculptées.

<http://www.chateau-fenelon.fr/>



Nos deux anciens cantons héritent d'un passé glorieux marqué par la famille des Salignac de Lamothe-Fénelon, et ont à engager ensemble des projets pour assurer un avenir prometteur pour tous les habitants de notre « Pays de Fénelon ».



Château de Salignac
(Salignac-Eyvigues)

Château de Fénelon
(Sainte Mondane)



Voie Verte et Vélo Route

La Communauté de Communes du Pays de Fénélon (CCPF) est gestionnaire de la piste cyclable Sarlat-Cazoulès depuis 2017 en lieu et place d'un syndicat 2PQ3V qui a été dissout. La piste cyclable située en partie sur l'ancienne voie ferrée est composée d'un peu plus de 19km de voie verte et 9km de véloroute.

Le budget annexe dédié à la piste cyclable est abondé par les 3 collectivités traversées par cette dernière à savoir la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir (pour la ville de Sarlat), la Communauté de Communes du Pays de Fénélon (pour les communes de Carsac-Aillac, Calviac en Périgord, Carlux, St Julien de Lampon, Peyrillac et Millac, Cazoulès) et la commune de Groléjac.

Une partie des travaux d'entretien de la piste cyclable (fauchage, petit élagage, balayage de la bande roulante...) est assuré directement par les communes qui sont remboursées par la CCPF au prorata de leur kilométrage de piste respectif. Tous les autres types de travaux (gros élagage, purges de chaussée, signalétique, travaux de mise en sécurité...) sont directement réalisés par la CCPF par le biais de prestataires privés.



Travaux réalisés en 2019 : Suivi de la signalisation horizontale sur toute la longueur de la piste, pose de garde-corps au Pont de Mareuil, suivi de la signalisation verticale, coupes de bois d'acacias, déplacement de la voie verte au carrefour de Rouffillac pour la mise en sécurité de ses utilisateurs...

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)



J-Baptiste FRAYSSE

Technicien ANC - Secteur Salignacois
Bureau : 05 53 30 43 57
Ligne pro : 06 45 42 74 89

spanc@paysdefenelon.fr
www.paysdefenelon.fr



Océane FERNANDES

Technicienne ANC - Secteur Carluxais
Bureau : 05 53 28 48 51
Ligne pro : 06 85 29 81 85

spanc2@paysdefenelon.fr
www.paysdefenelon.fr

Le **SPANC** est basé à la ZA de Rouffillac, est composé de deux techniciens chargés d'assurer les missions de salubrité publique qui incombent au service. Le SPANC gère à ce jour environ **4700 installations d'assainissement non collectif (ANC)** réparties sur les 19 communes du territoire.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- **Le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations** d'ANC (Assainissement Non Collectif) réalisés tous les 8 ans commune par commune,
- **Le contrôle de bon fonctionnement dans le cadre des ventes d'habitations** (document obligatoire lors d'une transaction immobilière),
- **Le contrôle de conception/implantation** dans le cadre de constructions neuves ou à réhabiliter avec ou sans dépôt de permis de construire,
- **Le contrôle de bonne exécution** des travaux réalisés afin d'en assurer leur conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur,
- **L'avis de la faisabilité** de l'ANC lors de dépôt de certificats d'urbanismes
- **Le conseil gratuit** aux particuliers

Voirie intercommunale

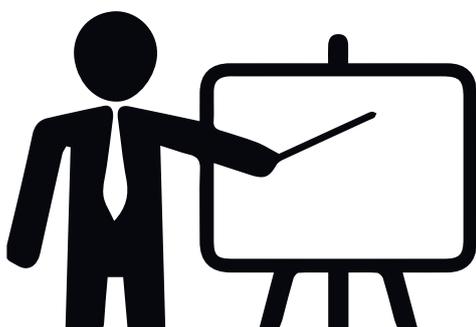
La Communauté de Communes du Pays de Fénélon compte à sa charge **246 km de voies communales** soit un peu plus de **43% du réseau routier communal des 19 communes** (hors routes départementales et chemin ruraux).

Une partie des travaux d'entretien de ces routes (élagage, fauchage, déneigement...) est assurée directement par les communes. Ces dernières sont remboursées par la collectivité au prorata du kilométrage de voies transférées. Les travaux d'entretien de chaussée (point à temps...) et les travaux d'investissement sont quant à eux réalisés directement par la Communauté de Communes par le biais d'entreprises retenues lors de la passation de marchés publics. Un marché de voirie a été attribué au printemps 2018 pour un an renouvelable 2 fois sur 2 lots géographiques : Le **Carluxais** (11 communes) et le



Les travaux d'investissement réalisés en 2019

- **VC 1 commune de Borrèze** : 465m de reprofilage en grave émulsion + revêtement bicouche et 720m d'enduit coulé à froid bicouche,
- **VC 2 commune de Jayac** : Purge de chaussée, pose d'une passagère avec ses têtes de sécurité,
- **VC 1 et VC 2 commune de Nadaillac** : Pose de 150m de bordures béton de type A2 + 695m d'enduit coulé à froid bicouche,
- **VC 201 commune de St Crépin et Carluçet** : 900m de reprofilage en grave émulsion + revêtement bicouche,
- **VC 304 commune de Salignac-Eyvigues** : Pose de 20m de bordures béton de type A2 + regards à grille + pose d'une canalisation en 300mm sur 15m + création d'un fossé sur 50m,
- **VC 305 commune de Calviac en Périgord** : 1200m de renforcement en GNT 0/31.5 + revêtement tricouche,
- **VC Combenègre commune de Carlux** : 220m de renforcement en GNT 0/31.5 + revêtement tricouche,
- **VC 4 commune de Cazoulès** : 215m de reprofilage en grave émulsion + revêtement bicouche,
- **VC 3 commune de Prats de Carlux** : 600m de reprise de rives avec empierrement + revêtement tricouche,
- **VC 5 commune de Peyrillac et Millac** : 350m de reprofilage en grave émulsion + revêtement bicouche et pose de 150m de bordures béton de type A2,
- **VC 203 commune de St Julien de Lampon** : 650m de reprofilage en grave émulsion + revêtement bicouche,
- **VC 2 commune de Sainte Mondane** : 730m de reprofilage en grave émulsion + revêtement bicouche,
- **VC 6 commune de Veyrignac** : 280m de reprofilage en grave émulsion + 1280m de revêtement bicouche.



En chiffres

Montants affectés aux dépenses de voirie en 2019 :

Entretien **200 000€ HT** dont **100 000€ HT** de remboursement aux communes pour les prestations mentionnées ci-dessus.

Travaux d'investissement : **230 000€ HT**

Le démarrage prochain du PLUi

Dans le cadre de sa compétence urbanisme, et conformément à la délibération du conseil communautaire prescrivant la mise en place du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la communauté de communes a mené une procédure de marché public destinée à s'adjoindre les services d'un bureau d'études pour l'élaboration de ce document d'urbanisme.

Véritable opportunité en vue de **construire un projet de territoire ambitieux et partagé** pour les habitants des 19 communes, la **conception du PLUi** constituera le défi à venir de la collectivité. Construit par les élus, en collaboration avec différents acteurs publics, institutionnels et locaux (habitants, associations, entreprises...) ce **PLUi touchera toutes les questions de la vie quotidienne** (développement de l'habitat, modes de déplacements, activités économiques...). Celui-ci permettra de s'interroger collectivement sur les enjeux du territoire et d'envisager le futur à horizon de 10-15 ans.

C'est pourquoi la **collaboration et la concertation** seront au **cœur de la démarche** afin d'**imaginer ensemble le territoire de demain**.

Une fois effectués les premiers cadrages avec le bureau d'études retenu, différents outils et autres temps d'échanges vous seront proposés. **2020** marquera le **début d'une démarche longue et fastidieuse** d'élaboration de ce document d'urbanisme unique qui couvrira tout le territoire.

Dans l'attente de ce dernier, tous les PLU et cartes communales existants continueront de s'appliquer sur chaque commune (hors cas particulier des POS – cf. ci-contre).

En bref

Les procédures de documents d'urbanisme communaux en 2019
Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune de Calviac en Périgord et transformation en Plan Local d'Urbanisme approuvée le 07 février 2019
Modification n°3 simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Carlux - en cours de finalisation
A noter que des évolutions mineures des documents d'urbanisme communaux en vigueur pourront encore être menées ponctuellement (amélioration de contenus, correction d'erreur matérielle...) avant l'approbation du PLUi.

Rappel ! ATTENTION !

Au 1er janvier 2020, il en sera fini de tous les Plans d'Occupation des Sols (POS)...

Comme annoncé depuis maintenant 3 ans, sous réserve qu'aucune évolution législative ne soit votée avant le 31 décembre 2019, les Plans d'Occupation des Sols (POS) existants cesseront de produire leurs effets. Ces documents d'urbanisme qui fixaient encore les règles d'urbanisme sur les communes de Cazoulès, Peyrillac et Millac et Veyrignac, disparaîtront.

Ces communes seront considérées comme n'ayant plus de document d'urbanisme (et ce dans l'attente du PLUi - cf. Ci-contre). Aucune construction nouvelle ne sera possible, sauf exception, en dehors des « parties urbanisées » du territoire. Matériellement, la localisation des droits à bâtir deviendra très aléatoire puisque l'instruction de toutes les demandes d'actes d'urbanisme (permis, déclaration préalable...) supposera que l'autorité signataire (le Maire) obtienne au préalable l'avis conforme du Préfet.



L'OPAH,
dispositif
d'aide aux
travaux

Prochainement des aides publiques pour l'amélioration de votre logement !

Lancement d'une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Aux côtés de 2 autres communautés des communes, Pays de Fénelon a validé la mise en place d'une démarche en faveur de l'amélioration de l'habitat sur l'ensemble de ce territoire vaste (62 communes réparties entre les 3 collectivités intercommunales). Ce **programme d'aide**, dont le **lancement** est prévu en **2020** pour une **durée de 5 ans**, s'adresse aux propriétaires occupants et bailleurs qui souhaitent s'engager dans des **travaux d'amélioration de leur habitat**. Dispositif destiné à améliorer la qualité de vie des habitants (maintien des populations âgées/handicapées à leur domicile, améliorer la performance énergétique des logements...), l'OPAH sera **animée** par le bureau d'études **Soliha** qui aura pour mission d'**accompagner les propriétaires éligibles** dans la réalisation de leurs projets (accompagnement technique et montage des dossiers de demandes d'aides). Des **communications**, des **permanences** seront notamment menées pendant le programme afin de vous informer et répondre à vos interrogations. Le site internet de la communauté de communes du Pays de Fénelon (www.paysdefenelon.fr) représente d'ores et déjà un outil d'information mobilisable sur cette opération.



Les budgets doivent être préparés pour assurer les compétences exercées par la Communauté des Communes. Ils doivent également tenir compte des priorités décidées par les élus, prévoir le remboursement de la dette et assurer au mieux le financement des dépenses courantes.

La loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, organise, entre autres, le transfert des compétences exercées par les communes vers les communautés de communes.

- **La gestion de l'eau potable**, est une compétence qui a été transférée au 1er janvier 2018 sans que cela génère de changement particulier. La Communauté de Communes a simplement adhéré, en lieu et place des communes, aux syndicats intercommunaux de gestion de l'alimentation en eau potable.

- **La compétence SDIS (Service Départementale d'Incendie et de Secours)** a été transférée au 1er Janvier 2019.

Les dépenses liées à cette compétence ont donné lieu à une diminution des attributions de compensation versées aux communes qui auparavant devaient financer cette participation. Par contre, les variations à venir (augmentations ?) seront à la charge de la Communauté de Communes.

- **La compétence assainissement collectif** aurait pu être transférée au 1er Janvier 2020 mais les conseils municipaux ont souhaité un transfert au 1er Janvier 2026, ce que permet la loi. Dans cette attente, une étude diagnostic a été confiée à l'Agence Technique Départementale afin de préparer au mieux ce transfert.

- S'agissant de la **GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et de la Protection des Inondations)**, la Communauté de Communes s'est astreinte à intégrer l'organisation globale de cette compétence sur le département en adhérant à deux syndicats intercommunaux, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne (SMBVVD) et le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement et la Protection de la rivière Dordogne (SMETAP).

Elle a également, par convention, contractualisé avec la Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir pour la réalisation de travaux d'entretien et de requalification de la rivière Enéa. Enfin, concernant la rivière Borrèze, une convention sera conclue prochainement avec la Communauté de Communes Causses et Vallée Dordogne. Cette nouvelle compétence génère pour la Communauté de Communes des charges nouvelles qui s'élèvent à **50 000.00 €**. C'est la raison pour laquelle, conformément à la réglementation, le conseil communautaire, lors de sa séance du 26 septembre 2019, a décidé d'instaurer la taxe GEMAPI à compter du 1er janvier 2020. Cette taxe d'un montant de **50 000.00 €** sera répartie entre les redevables des Taxes Foncières sur les propriétés bâties et non bâties, de la Taxe d'Habitation et de la Contribution Foncière des Entreprises.

Cette recette sera exclusivement réservée au financement de la compétence GEMAPI.

En intégrant ces nouvelles compétences, en tenant compte de l'ensemble des contraintes qui pèsent sur nos financements, nous avons préparé un budget principal et 6 budgets annexes d'un montant global de **8 360 000 €** dont **1 890 000 €** sont réservés pour l'investissement.

Pour ce faire les taxes sur vos impôts locaux ont été fixées à :

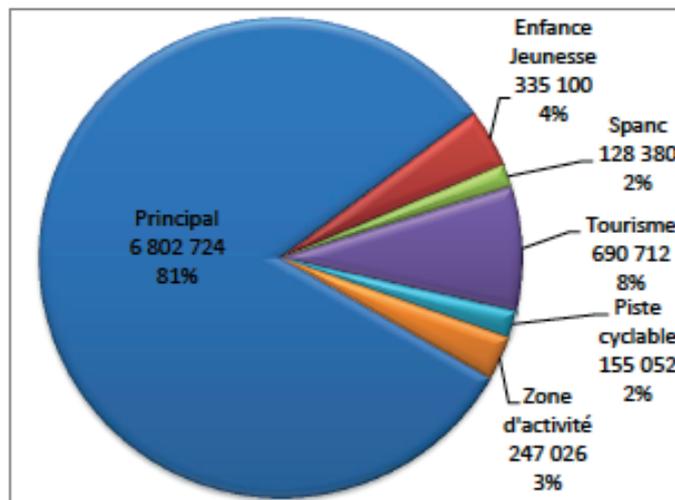
Foncier non bâti : 32,79 % (31,23)

Foncier bâti : 4,91 % (4,68)

Taxe d'habitation : 4,16 % (3,96)

CFE : 26,30 % (26,30)

(Chiffres 2018)



Répartition entre le budget principal et les budgets annexes

Artisans ou commerçants, vous avez un projet d'investissement pour moderniser ou développer votre entreprise ?



Des aides financières sont possibles !

L'OCMR c'est quoi ? Opération Collective en Milieu Rural

La Communauté de Communes Pays de Fénelon est maître d'ouvrage de l'opération pour le compte des 6 communautés de communes du Périgord Noir qui se mobilisent financièrement pour aider les artisans et commerçants à maintenir leur activité et à moderniser leur outil productif. Des actions collectives sont mises en place pour animer et dynamiser le territoire et ainsi harmoniser les pratiques à l'échelle du Périgord Noir.

Les objectifs ?

- **Promouvoir** une offre de proximité qui réponde à l'évolution des attentes des consommateurs ;
- **Préserver** le savoir-faire des TPE des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services et donner à celles-ci les moyens de se moderniser et de se développer ;
- **Favoriser** la redynamisation des territoires.

À ce jour de nombreuses entreprises ont déjà bénéficié de ces subventions.

Notamment le **bar le St Jus** qui a développé son activité en ouvrant en avril dernier **une laverie à St Julien de Lampon**.



Pour connaître les modalités et vérifier si votre projet est éligible à ces subventions, contactez l'animatrice de l'opération :

Mme Rébecca DAIN : Chargée de mission développement économique
06 20 61 13 32 ou fisac@paysdefenelon.fr



Accueils de Loisirs Sans Hébergements

Nos accueils de loisirs vous ouvrent leurs portes les mercredis et les vacances scolaires de 7h45 à 18h30 (sauf pour l'ALSH La Tribu les 15 derniers jours d'août et vacances de Noël, mais un circuit de ramassage au départ de Salignac achemine les enfants jusqu'à l'Alsh de St Rome).

Nous accueillons les enfants âgés du début de leur scolarité jusqu'à 17 ans soit à la journée complète avec le repas et le gouter soit en demi-journée matin ou après-midi.

Nous proposons une fiche d'inscription pour chaque période de vacances.

Et 3 périodes d'inscription dans l'année pour les mercredis :

- de septembre à décembre 2019,
- de janvier à avril 2020,
- et de Mai à juillet 2020.



À l'ALSH la Tribu, un circuit de ramassage est effectué avec le Minibus de la Communauté de communes du Pays de Fénelon. Il offre une capacité de 8 places au départ de Salignac jusqu'à Nadaillac, le matin et soir. Une participation de 1€ par jour est demandée aux familles.

Notre projet de l'année scolaire 2019/2020 est de faire découvrir aux enfants «**LES ARTS MAJEURS**» Nous y aborderons de manière ludique et succincte,

L'architecture, la sculpture (modelage), l'art visuel, la musique, la littérature (poésie, conte, récit), les arts de la scène (théâtre, danse, mimes), le cinéma, les arts médiatiques (radio, télévision, photo), la bande dessinée, le multimédia...

Sans oublier, nos fidèles partenariats avec les EHPAD de Salignac et de Carsac-Aillac, la Ludothèque d'Archignac, les Bibliothèques de St Geniès et Carsac-Aillac.

Les thèmes des vacances se décident au fil de l'année avec les animateurs.



À Ne pas rater :
"La Jeunesse à Toulouse..."
+9 ans Du 04 au 06/03/2019

Nos Accueils de Loisirs organisent
un voyage qui laissera des étoiles plein la tête !

Départ des deux ALSH
Tarifs de 115 à 135 € selon Coefficient Familial

Renseignements et inscriptions : 06 84 14 13 47
alshlatribu@paysdefenelon.fr

Service Jeunesse

1, Place de la Mairie

24590 SALIGNAC-EYVIGUES

LA TRIBU (St Geniès) : 06 84 14 13 47

ST ROME (Carsac) : 07 76 84 06 54

MFR du Périgord Noir

L'alternance, un atout pour les jeunes et nos entreprises.

150 jeunes font leur rentrée en septembre au CFA MFR du Périgord Noir à SALIGNAC.

Les élèves sous statut scolaire alterneront toute l'année stages en entreprise et périodes de formation à la MFR. En 4ème et 3ème, ils détermineront ainsi leur orientation professionnelle en toute connaissance de cause. Être sur le terrain, encadré par son formateur et son maître de stage ? Rien de tel pour ne pas se tromper dans son choix de métier. En 2018, avec **100% de réussite au brevet des collèges**, la MFR a permis à **31 jeunes** de se diriger vers la formation adaptée au métier choisi (coiffure, service aux personnes, vente, accueil, mécanique, cuisine, agriculture, installation thermique, paysagiste, agro équipement, boucherie, design). Quant aux CAP Service Aux Personnes et Vente, ils alternent eux aussi stages et périodes en entreprise dans les secteurs du Service aux personnes et de la vente. Une double qualification leur permet au terme des deux ans d'obtenir le titre pro Employé de commerce en magasin. En 2019, avec 100% de réussite, là encore le centre de formation a permis l'insertion sur notre territoire de jeunes gens répondant aux besoins de l'économie locale et sollicités des professionnels partenaires.

La formation CAP AEPE (accompagnant éducatif petite enfance) réunit quant à elle pour 9 mois des jeunes comme des adultes qui se professionnalisent pour travailler dans le secteur de la petite enfance comme les crèches, les écoles, les centres de loisirs et autres structures.

Avec l'apprentissage et le bac pro Métiers de l'accueil, les jeunes et les professionnels travaillent ensemble à l'insertion et à la formation des salariés. Être apprenti permet une rémunération et là encore, la MFR devenue CFA donne aux jeunes en partenariat avec les maîtres d'apprentissage l'opportunité de se former en s'aidant tout en gagnant leur salaire.

Une préparation à l'apprentissage est proposée aux jeunes de 16 à 29 ans pour les accompagner et réussir le parcours d'adaptation et de recherche de contrat.

Le centre de formation dispense aussi des formations pour adultes notamment dans le secteur de l'accueil, de l'hébergement, de la vente et des langues vivantes.

Des jeunes motivés, une équipe de choc, des professionnels investis, des administrateurs concernés et dynamiques, tous sont prêts pour cette nouvelle année.



MFR du Périgord Noir
Place du Champs de Mars
24590 SALIGNAC-EYVIGUES
05 53 31 31 90

<https://mfrperigordnoir.com/>



**PAYS DE FÉNELON
EN PÉRIGORD NOIR
C. I. A. S.**

Vos besoins : entretien de la maison, entretien du linge, aide à la préparation des repas à domicile, aide aux courses, aide à la mobilité, aide à la prise des repas, aide à la toilette, aide au lever et au coucher, aide à la sortie d'hospitalisation, accompagnement (médecin, promenade...), garde d'enfant à domicile et accompagnement, garde malade à l'exclusion des soins, aide administrative, autres...

Le service s'adresse d'une part, aux personnes en perte d'autonomie et d'autre part, aux personnes souhaitant simplement se libérer de certaines tâches.

Nous nous déplaçons à votre domicile pour étudier avec vous la prestation la mieux adaptée à

Le service de **portage de repas** s'adresse à toute personne qui souhaite bénéficier d'un repas livré à domicile.

Le repas est composé d'un potage, d'un hors d'œuvre, d'un plat principal (viande et légumes et/ou féculents), d'un fromage, d'un dessert et d'un morceau de pain.

Les repas sont livrés en liaison froide, en matinée. Ils sont conditionnés en barquette filmée et le réchauffage des plats peut se faire de manière traditionnelle (casserole, poêle, plat à four...) ou au four micro ondes.



Salignac-Eyvigues



Carlux

Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50 %.
Une attestation fiscale est délivrée chaque année.



Le CIAS en chiffres

En 2019, le CIAS du pays de Fénélon est intervenu auprès de **501 bénéficiaires** pour un total de **60 390 heures**.

CIAS du Pays de Fénélon
Maison Relais des Services Public 24370 CARLUX
1, Place de la Mairie 24590 SALIGNAC-EYVIGUES
Carlux : 05 53 30 45 51
Salignac-Eyvigues : 05 53 31 23 06

O'RAJ

Rencontres Artistiques Jeunesse

6ème édition

4 et 5

Avril, 2020

CARSAC-AILLAC

à partir de 8 ans



Arts Plastiques
Chant
Cirque
Hip Hop
Photo
Théâtre
Technique

🖱 www.paysdefenelon.fr
✉ oraj@paysdefenelon.fr
☎ 06 31 07 23 61